

Droit d'alerte

Registre

Date d'ouverture du registre

Date de clôture du registre

Santé publique
et environnement

GUILLARD

Réf : R- DASPE

Code du Travail (extrait)

Titre III du livre Ier
Quatrième partie
Chapitre III

Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

Art. D. 4133-1. – L'alerte du travailleur, prévue à l'article L. 4133-1, est consignée sur un registre spécial dont les pages sont numérotées.
Cette alerte est datée et signée.

Elle indique :

- 1° Les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le travailleur estime de bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement ;
- 2° Le cas échéant, les conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement ;
- 3° Toute autre information utile à l'appréciation de l'alerte consignée.

Art. D. 4133-2. – L'alerte du représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, prévue à l'article L. 4133-2, est consignée sur le registre prévu à l'article D. 4133-1.

Cette alerte est datée et signée.

Elle indique :

- 1° Les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le représentant du personnel constate qu'ils font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement ;
- 2° Le cas échéant, les conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement ;
- 3° Toute autre information utile à l'appréciation de l'alerte consignée.

Art. D. 4133-3. – Le registre spécial est tenu, sous la responsabilité de l'employeur, à la disposition des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

Droit d'alerte

Registre

d'application du décret n° 2014-324 du 11 mars 2014 relatif à l'exercice du droit d'alerte
en matière de santé publique et d'environnement dans l'entreprise

Le présent registre contient 32 pages numérotées de 01 à 32

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Nom du Chef d'établissement et date d'entrée en fonction

.....

.....

.....

.....

Date de mise en service du présent registre

Visa du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Copyright by GUILLARD 2014
ISBN 2-910833-61-5

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé d'un copiste et non destinées à une utilisation collective et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite (alinéa 1er de l'article 40).

Achévé d'imprimer le 2 avril 2014 sur les presses de l'Imprimerie Roudenngrafik - 22200 GUINGAMP

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la gravité de l'alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présence de l'agent

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique et l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Informations complémentaires et/ou à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique et l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences possibles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'origine de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :
 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique et l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présence de

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de
bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le
bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Le donneur d'alerte estime de

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

JJ / MM / AAAA

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

OUI

NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT

Reproduction interdite

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT - Droit d'alerte

N° de l'alerte

Date

Nom du donneur d'alerte

Le donneur d'alerte est représentant
du personnel au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail :

 OUI NON

Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi qu'ils
présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement

Reproduction interdite

Informations complémentaires utiles à l'appréciation de la présente alerte

Visa du donneur d'alerte

Visa du Président du CHS-CT



Droit d'alerte

Registre

Conforme aux exigences du décret n° 2014-324
du 11 mars 2014 relatif à l'exercice du droit d'alerte
en matière de santé publique et d'environnement
dans l'entreprise

CODE BARRE

Santé publique et environnement

GUILLARD

Réf : R- DASPE